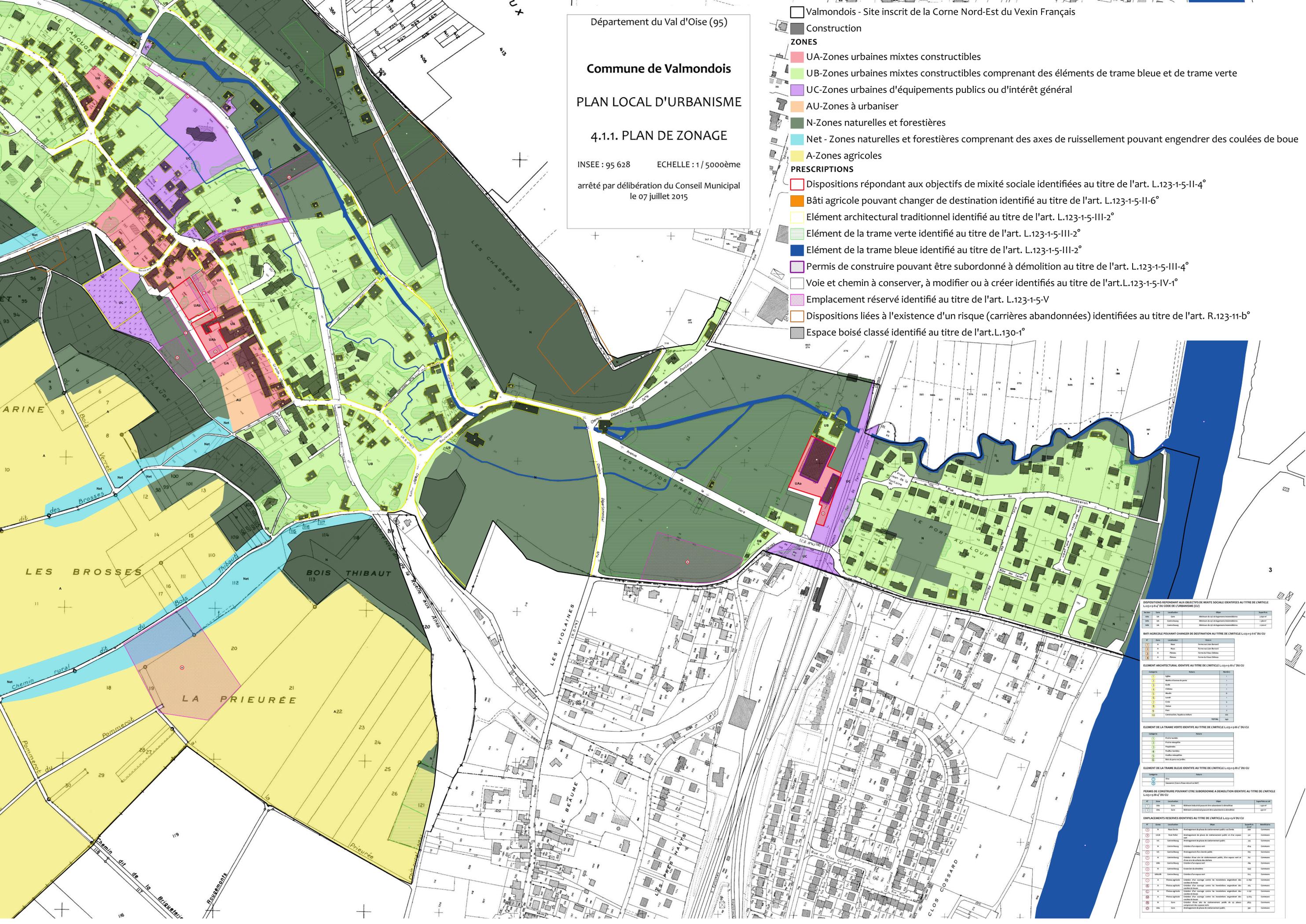


Département du Val d'Oise (95)
Commune de Valmondois
PLAN LOCAL D'URBANISME
4.1.1. PLAN DE ZONAGE
 INSEE : 95 628 ECHELLE : 1/5000ème
 arrêté par délibération du Conseil Municipal
 le 07 juillet 2015

- Valmondois - Site inscrit de la Corne Nord-Est du Vexin Français
- Construction
- ZONES**
 - UA-Zones urbaines mixtes constructibles
 - UB-Zones urbaines mixtes constructibles comprenant des éléments de trame bleue et de trame verte
 - UC-Zones urbaines d'équipements publics ou d'intérêt général
 - AU-Zones à urbaniser
 - N-Zones naturelles et forestières
 - Net - Zones naturelles et forestières comprenant des axes de ruissellement pouvant engendrer des coulées de boue
 - A-Zones agricoles
- PRESCRIPTIONS**
 - Dispositions répondant aux objectifs de mixité sociale identifiées au titre de l'art. L.123-1-5-II-4°
 - Bâti agricole pouvant changer de destination identifié au titre de l'art. L.123-1-5-II-6°
 - Élément architectural traditionnel identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Élément de la trame verte identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Élément de la trame bleue identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
 - Permis de construire pouvant être subordonné à démolition au titre de l'art. L.123-1-5-III-4°
 - Voie et chemin à conserver, à modifier ou à créer identifiés au titre de l'art. L.123-1-5-IV-1°
 - Emplacement réservé identifié au titre de l'art. L.123-1-5-V
 - Dispositions liées à l'existence d'un risque (carrières abandonnées) identifiées au titre de l'art. R.123-11-b°
 - Espace boisé classé identifié au titre de l'art. L.130-1°



DISPOSITIONS RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-II-4° DU CODE DE L'URBANISME (CU)

N°	Date	Localisation	Objet	Superficie (m²)
1	01/07/2015	Centre-ville	Mixité sociale	1500
2	01/07/2015	Centre-ville	Mixité sociale	1200
3	01/07/2015	Centre-ville	Mixité sociale	1000

BÂTI AGRICOLE POUVANT CHANGER DE DESTINATION IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-II-6° DU CU

N°	Date	Localisation	Objet	Superficie (m²)
1	01/07/2015	Centre-ville	Bâti agricole	500
2	01/07/2015	Centre-ville	Bâti agricole	400

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

N°	Date	Localisation	Objet	Superficie (m²)
1	01/07/2015	Centre-ville	Élément architectural	200
2	01/07/2015	Centre-ville	Élément architectural	150

ÉLÉMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

N°	Date	Localisation	Objet	Superficie (m²)
1	01/07/2015	Centre-ville	Élément de la trame verte	100

ÉLÉMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

N°	Date	Localisation	Objet	Superficie (m²)
1	01/07/2015	Centre-ville	Élément de la trame bleue	50

PERMIS DE CONSTRUIRE POUVANT ÊTRE SUBORDONNÉ À DÉMOLITION IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-4° DU CU

N°	Date	Localisation	Objet	Superficie (m²)
1	01/07/2015	Centre-ville	Permis de construire	300

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-V DU CU

N°	Date	Localisation	Objet	Superficie (m²)
1	01/07/2015	Centre-ville	Emplacement réservé	200

DISPOSITIONS LIÉES À L'EXISTENCE D'UN RISQUE (CARRIÈRES ABANDONNÉES) IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE R.123-11-b°

N°	Date	Localisation	Objet	Superficie (m²)
1	01/07/2015	Centre-ville	Risque	100

ESPACE BOISÉ CLASSÉ IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.130-1°

N°	Date	Localisation	Objet	Superficie (m²)
1	01/07/2015	Centre-ville	Espace boisé classé	500